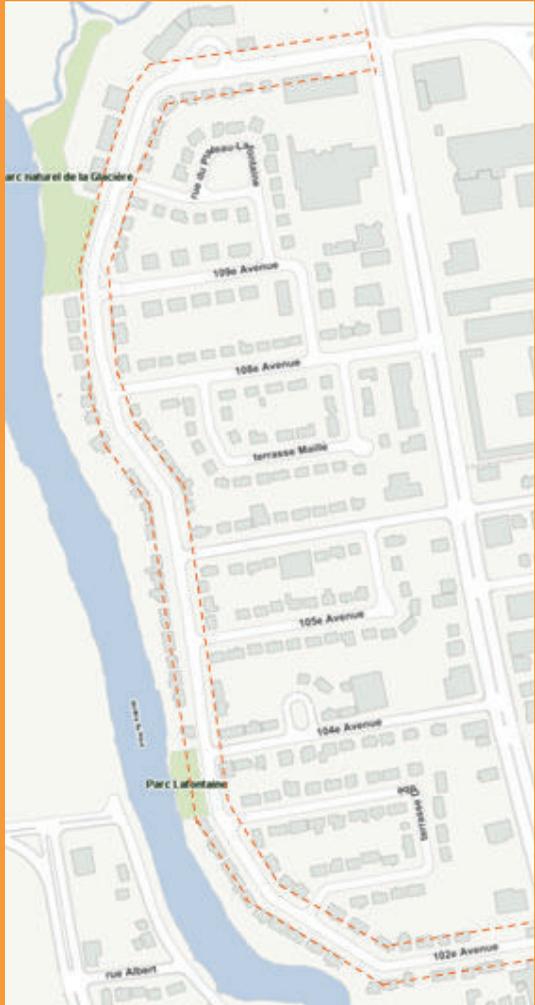


## RÉSUMÉ DU PROJET

La Ville de Saint-Jérôme procédera à des travaux de réfection du pavage, des bordures, de drainage ainsi que l'ajout de sections de trottoirs sur le boulevard Lafontaine, entre le 2180, boulevard du Curé-Labelle et la 102<sup>e</sup> Avenue.

Vous trouverez au verso la représentation de la nouvelle configuration de la rue.



## VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE AUX ABORDS DU CHANTIER AFIN D'ASSURER LA SÉCURITÉ DE TOUS!

- Respectez la signalisation, la limite de vitesse et les indications des signaleurs;
- Évitez les distractions au volant;
- Faites preuve de patience et de respect envers les travailleurs.

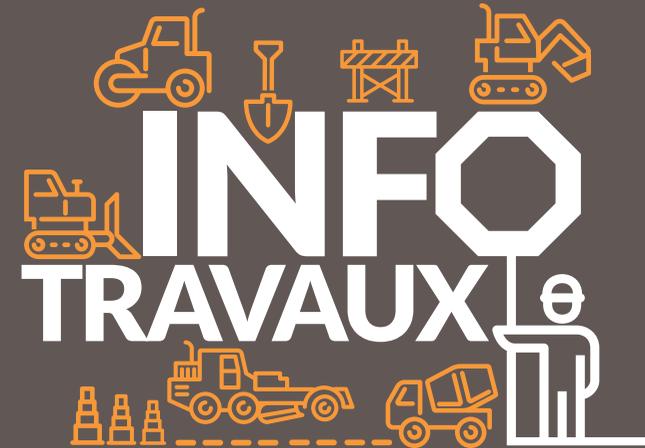


**Abonnez-vous au service d'alertes afin de recevoir les avis importants!**  
[vsj.ca/alertes](http://vsj.ca/alertes)

**POUR PLUS D'INFORMATION :**  
[VSJ.CA/INFO-CHANTIERS](http://VSJ.CA/INFO-CHANTIERS)  
**450 569-5000**



**Merci** de votre collaboration  
**pendant les travaux**



## BOULEVARD LAFONTAINE

TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE



## PÉRIODE DES TRAVAUX

Les travaux, qui seront réalisés durant l'été 2025, entraîneront une fermeture complète du tronçon de rue ciblé. Des chemins de détour seront identifiés pour assurer une circulation locale.

## SURVEILLANCE DE CHANTIER

Un surveillant de chantier sera sur place tout au long des travaux. N'hésitez pas à lui poser des questions !

**INVESTISSEMENT :**  
**2,5 M\$**

## ACCÈS À VOTRE PROPRIÉTÉ

L'accès à votre propriété sera maintenu en tout temps.

Durant les travaux de drainage et les phases de bétonnage, la circulation automobile sera toutefois interdite dans certaines rues.

Les résidents concernés en seront informés à l'avance et pourront, si nécessaire, stationner leur véhicule dans les rues adjacentes.

## COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Le calendrier des collectes pour votre secteur sera respecté pendant les travaux.

Placez vos bacs en bordure de rue, comme à l'habitude, avant 7 h le jour de la collecte.

Au besoin, l'entrepreneur les déplacera à l'extérieur du chantier pour qu'ils soient vidés. Pour les repérer plus facilement, inscrivez votre adresse sur chacun de vos bacs.

## RÉFECTION DES ENTRÉES PRIVÉES



Nous vous conseillons de n'entreprendre aucuns travaux de pavage ou d'aménagement paysager avant la fin du chantier sur votre rue. La Ville s'engage à faire la réfection du gazon, de la chaussée, du pavé uni et autres revêtements de surface endommagés lors des travaux et à remettre les lieux dans leur état initial.

## REPÈRES D'ARPENTAGE



Des piquets d'arpentage seront posés à proximité de votre propriété ou sur celle-ci. Il est essentiel de ne pas les enlever ni de les déplacer, car ils fournissent des informations importantes. Ces piquets seront retirés dès la fin des travaux.

## PARTAGE DE LA CHAUSSÉE

Le nouvel aménagement de la voie facilitera le partage de la route en toute sécurité pour tous les usagers (automobilistes, cyclistes et piétons). Les automobilistes sont invités à redoubler de prudence.

## NUISANCES



### Bruit et vibrations

- Possible du lundi au vendredi, de 7 h à 18 h.

### Poussière

- Des opérations d'arrosage seront réalisées au besoin.

## NOUVEAUX VÉGÉTAUX

De nouveaux végétaux, tels que des arbustes, des arbres et du gazon, pourraient être aménagés sur votre terrain. Nous comptons sur votre collaboration pour les entretenir et pour prendre les précautions nécessaires afin d'en assurer la conservation.

